

# VIRO Tourne moulin... MOLI

N° 14  
novembre 2009



*Bulletin de l'Association Périgordine  
des Amis des Moulins (APAM)  
Affiliée à la Fédération des Moulins de  
France (FDMF)*

## Sommaire



Éditorial..... page 1  
Activités de l'APAM..... pages 2, 3, 4  
Le moulin du Cros  
(suite et fin) .... page 5  
Le Moulin Haut de Guilbonde  
page 6

## Les administrateurs de l'APAM



**Président** : Charles GIRARDEAU  
37, rue Dauzats  
33000 BORDEAUX  
tél. : 05 56 81 65 87

Le Moulin du Milieu - Sauvebœuf  
24150 Lalinde  
tél/fax : 05 53 57 97 12

**Trésorier** : Alain PERIER  
Moulin Neuf 24200 Carsac Aillac  
tél. : 05 53 59 38 68

**Secrétaire** : François GAILLARD  
1, rue Le Bayard  
24000 PÉRIGUEUX  
tél. : 05 53 53 85 52

### Administrateurs :

Vincent BOUTIGNY  
Pascal CAZENAVE  
Didier DEMOL  
Jacqueline LAVERGNE DEMARTHE  
Sébastien MARTIN  
Alain MAZEAU  
Jean MEZURAT

« Tourne moulin » n'est pas responsable des opinions, textes, analyses et synthèses émis par les auteurs. Toute reproduction, même partielle, des textes et illustrations est soumise à une autorisation écrite de l'éditeur.

## Éditorial



L'année 2009 s'achève. Les activités de notre association ont été variées et nombreuses. Treize nouveaux adhérents sont venus rejoindre nos rangs. Au total nous sommes 131 en 2009. Les journées des Moulins et du Patrimoine Meulier d'Europe ont été très réussies grâce à l'implication et la motivation des personnes qui ont ouvert leur moulin au public. Le bilan de cette année est positif et réconfortant pour l'avenir. La Fédération des moulins de France dont nous faisons partie nous aide en nous proposant d'héberger sur son site Internet des moulins qui accueillent des vacanciers : deux ont répondu en Dordogne. Elle nous suggère dans la revue « Le Monde des Moulins » dont le format a été changé, la présentation et le contenu améliorés, de trouver des nouveaux abonnés grâce à des tarifs attractifs. A nous maintenant de partir à la recherche de futurs lecteurs. La possibilité de produire de l'électricité à usage domestique dans nos petits moulins est une de nos préoccupations. Nous travaillons à ce projet au niveau de la Fédération et nous vous tiendrons informés des avancées sur cette thématique. Bonnes fêtes de fin d'année.

Charles GIRARDEAU

## Calendrier 2010



**13 février** : Conseil d'administration à St Méard de Dronne.

**13 mars** : Assemblée générale de l'APAM à Plazac.

**9, 10 et 11 avril** : Congrès de la FDMF à St Etienne (Loire).

**15 et 16 mai** : Journées des Moulins et du Patrimoine Meulier d'Europe.

**12 juin** : Sortie de printemps dans la région de Mareuil/Belle.

**3 et 4 juillet** : Félibrée à Montignac sur Vézère.

**18 et 19 septembre** : Journées Européennes du Patrimoine.

**2 octobre** : Sortie d'automne sur la Crempse.

**23 octobre** : Conseil d'administration de l'APAM à St Vincent le Paluel.

## Sortie dans la Double le 11 octobre 2008

A 9h30, nous nous retrouvons autour de notre président devant l'imposante église de style roman de Siorac de Ribérac. Monique Brut résidente à Siorac, venue par l'intermédiaire d'Alain Mazeau nous conte l'histoire de l'église et de son village.

Nous nous dirigeons vers « le Moulin Blanc » à Siorac sur le ruisseau des Écluses : présentation des lieux par le propriétaire qui souligne l'importance de ce lieu stratégique pour la Résistance lors de la dernière guerre.

Puis direction « le château de la Bléréte » à Ponteyraud : accueil par le maire honoraire et par la propriétaire. Celle-ci nous apprend le rôle novateur de cette exploitation agricole moderne au début du XX<sup>e</sup> siècle.

L'ensemble était équipé d'un

bélier pour l'irrigation et d'une turbine pour la fabrication d'électricité, la force motrice était aussi utilisée en direct pour actionner une batteuse.

Plus tard, nous découvrons le « moulin de Rafalie » à Saint Vincent-Jalmoutiers sur la Lizonne. Les vestiges encore visibles semblent attester de l'utilisation de ce moulin en maillerie » .

Le propriétaire a recouvert par une chape de sol, un système hydraulique en forme de fosses, qui selon des personnes présentes pourraient être les bacs d'un foulon à draps.

A Saint Aulaye, chacun s'installe autour de tables agréablement décorées par les propriétaires du lieu pour un pique-nique convivial sous le Soleil près du vieux pont roman.

Alain Mazeau offrira son pain « la tourte de l'Andréa » (authentique recette du pain de la Double).

Suit la visite de la centrale hydro-électrique du moulin de saint Aulaye, récente propriété de la commune. Après aménagements, cette entité pourrait devenir un lieu de production et de pédagogie intéressant.

La journée se termine à la ferme du Parcot à Echourgnac, Brigitte Bertin animatrice du site et Maurice Biret nous enthousiasment en nous contant l'histoire de ce lieu et du Pays Doublaud.

Cette sortie sous un soleil magnifique fut appréciée des participants qui « purent prendre le temps » de découvrir les divers sites du fait de leur nombre limité.

---

## Assemblée générale ordinaire du 14 mars 2009

Pour la première fois de son histoire, notre association a tenu son assemblée générale ordinaire à Périgueux à la salle de la Filature du Toulon. La municipalité nous a accueillis à bras ouverts puisque non seulement la salle nous a été prêtée gracieusement mais encore M. Démesure, conseiller municipal chargé de l'eau, délégué par le maire M. Moyrand est

venu participer à nos travaux. Une cinquantaine de personnes a assisté à cette assemblée. Les rapports moral et d'activités présentés par le Président Charles Girardeau ont permis de constater que l'Association est active et à l'écoute de ses



adhérents. Elle est également en contact avec les différentes organisations qui s'occupent de l'eau et reste vigilante pour que les droits et devoirs des riverains et propriétaires de moulins soient pris en compte par celles-ci.

Le rapport financier présenté par le trésorier Alain Périer fait apparaître une situation saine. Le Conseil Général nous soutient toujours financièrement ce qui nous encourage à continuer notre action.

Après un déjeuner convivial agrémenté d'un groupe musical animé par Pierre Boulet adhérent de l'APAM et d'une conteuse en la personne de Véronique Yvart également adhérente, nous avons visité le moulin de l'abbaye de Chancelade et la centrale hydroélectrique de Guy Dupuy, adhérent de l'APAM au moulin de Saltgourde : celui-ci et sa famille nous ont régales par une collation à la fin de la visite.

## Journées des Moulins et du Patrimoine Meulier d'Europe 16 et 17 mai 2009

La fréquentation du grand public lors des journées de Moulins a été un succès car plus de 3000 personnes sont venues rendre visite aux 26 moulins ouverts pour ça.

Cru 2009 : plusieurs moulins ont fait preuve de créativité en

proposant des animations toujours très appréciées : fabrication de farine, de pain, de gâteaux, d'huile de noix, etc. La ville de Périgueux a participé à cette grande fête en affrétant un autocar le dimanche après-midi qui a vite affiché com-

plet (55 personnes). L'intérêt porté par la ville à son patrimoine moulin démontre que l'eau dans tous ses états fait partie de ses préoccupations. Martine Balout a été l'artisan principal de cette réussite.

---

## Coup de Main au Moulin de Poulican samedi 02 mai 2009

*Charles GIRARDEAU, Jacqueline & Sébastien, Elisabeth, Pascal CASENAVE, Marie et Jean-Louis GONTHIER, Claude ALLEMANT (et ses chiens), Elie COUSTATY, Véronique YVART et Pierre BOULET, Danièle et Maurice LONGUEMARD ont dégagé de sa végétation arbustive le canal d'amenée du moulin de Poulican chez Danielle et Bernard NOËL.*



Dès 8h30, progressivement les voitures s'alignent dans la cour.

Après un petit café, débroussailluses, tronçonneuses, matériels divers, s'entassent dans la remorque pour être transportés et toujours avec la traditionnelle bonne humeur toute l'équipe se dirige vers le canal d'amenée.

Un petit coup d'œil pour l'organisation. Oh ! Le chantier est

touffu et long !! Quatre groupes se répartissent, à différents endroits, le long du bief. On coupe, on tire, on trie, et les tas s'alignent, dans le pré, car à cette date il est interdit de faire du feu.

Il fait très chaud. Notre reporter Maurice, entre deux photos, n'a pas une minute à perdre pour ravitailler nos aventuriers.

Midi arrive, une visite rapide jusqu'à la vanne de prise d'eau. Nos amis estiment le travail restant !!! Puis retour au moulin, un petit apéritif, une bonne restauration est la bienvenue suivis de la dégustation des différents desserts apportés par chacun redonne du tonus à toute l'équipe qui repart rapidement à « l'attaque » jusqu'à la fin de la journée.

Epuisés.... Voir le résultat 400 mètres de nettoyage effectués !

Un petit verre de l'amitié avant le départ.



Bravo. Un énorme merci à vous tous.

Dans la foulée, Danielle & Bernard ont terminé les derniers 100 mètres et ont fait brûler tous les tas de branches et de ronces.

Danièle et Bernard NOËL

## Sortie de printemps du 6 juin 2009

Cette journée a rassemblé 37 personnes et a commencé par la visite extérieure du moulin de Ladoux à La Cassagne à la source du Coly. Nous avons parcouru le cours d'eau jusqu'à son embouchure à Condat sur Vézère et visité le moulin de la famille Chabrelie.

Nous nous dirigeons ensuite vers le « Moulin Haut de Guilbonde », commune de Terrasson (voir

l'article de Bernard Machat concernant ce moulin en page 6).

Après avoir quitté la famille Machat, passage rapide au site de l'Escaleyrou avec vue imprenable sur la vallée de la Vézère, et descente sur Aubas et sa centrale hydroélectrique de 900 kilowatts. Mme Christoflour adhérente de vieille date nous a reçus au moulin de Mouney à Montignac : belle

architecture, salle des meules avec matériel en place aménagée en pièce de séjour. Pour terminer la journée nous avons revu le moulin de Jarry à La Bachellerie entièrement restauré par Jean-Claude Laugénie adhérent de l'APAM, destiné à recevoir des hôtes pour des événements familiaux et professionnels.

---

## Félibrée de Beaumont du Périgord 3 et 4 juillet 2009

Une foule considérable est venue participer à cette grande fête de l'Occitanie dans la magnifique bastide de Beaumont du Périgord.

L'APAM s'est associée à cet événement important de la vie du Périgord en tenant un stand dans lequel une maquette animée de moulin à eau à roue horizontale permettait au public de voir « comment ça marche » pour fa-

briquer de la farine. De plus un meunier du Lot et Garonne est venu prêter main-forte à notre association, en donnant des explications sur l'utilisation de la farine pour faire du pain car ce meunier est aussi boulanger. Le four à pain chauffé au bois n'a plus de secret pour lui.

Le public a été très intéressé par ces animations.



---

## Journées Européennes du Patrimoine 19 et 20 septembre

*« Un patrimoine accessible à tous » : telle était la thématique pour 2009.*

Le public était au rendez-vous : une dizaine de moulins lui a ouvert ses portes .

Les animations proposées sont les explications sur les mécanis-

mes qui font tourner les moulins à eau et à vent, les démonstrations de mouture de grains, d'écrasement des cerneaux de noix et de leur pressage...

Que les gens sont content d'entendre les témoignages sur la vie et les activités des générations qui les ont précédées ! A l'année prochaine !

## Le Moulin du Cros : filature de Belvès

Sous le nom de « Filature de Belvès » Ets Teilhaud puis Teilhaud-Fayolle, l'ancienne carderie assure alors une quinzaine de marchés différents dans la région. On peut encore y pratiquer l'échange laine brute-propre contre laine en écheveaux ou produits tricotés. L'entreprise doit évoluer pour s'adapter à ce temps et obtenir des commandes hors du département. Un renouvellement progressif du matériel et son amélioration technique (carde, métiers à filer, doubleuse, bobineuses etc. ) permettront à la nouvelle usine de devenir vers 1970 « une unité complète de laine cardée » (sur le modèle de Castres-Mazamet.

Travail très diversifié tant par les matières traitées que par la variété des fils.

Autres formules commerciales.

Modeste entreprise, la filature du Moulin du Cros, spécialisée dans la fabrication du fil (à tricoter ou à tisser), est reconnue dans le « petit monde de la laine », pour la qualité de sa production et la compétence de son équipe (huit personnes au maximum).

Si on vend toujours sur place, les marchés locaux sont peu à peu abandonnés, au détriment de clients souvent éloignés. Soit d'anciens filateurs n'ayant pas renouvelé leurs machines des tricoteurs, des tisserands, des bonnetiers voire des teinturiers ou simplement des commerçants. Certaines de ces personnes présenteront la marchandise sur des marchés, à distance (Massif Central entre autres).

La collaboration avec des faiseurs permettra la confection en « fil-Belvès » de vêtements tricotés et surtout de chaussettes qui seront transportés ou expédiés en gros ou au détail, comme les bottes d'écheveaux à tricoter et les énormes bobines (« fromages ») destinées au tissage.

La filature de Belvès est un atelier unique en Dordogne et dans la région.



Mais la crise du textile, au niveau mondial, se répercute jusque sur cette industrie artisanale.

Le filateur, au prix d'une recherche permanente de marchés, tâche de maintenir le travail et ne peut répondre à la demande d'embauche, à cause de l'irrégularité des commandes.

En période creuse, l'équipe assure l'entretien végétal de l'environnement et veille au bon fonctionnement du réseau hydraulique : bief et canaux afférents, nettoyage, contrôle des vannes et grilles ... même si la turbine a été vendue !

1996 – Au décès brutal de Jacques-Louis Teilhaud le dernier filateur (4e génération), si la filature est en vente, la transmission n'est pas assurée. Une association de sauvegarde se crée : « Association pour la renaissance de la filature de Belvès » avec l'aide de l'A.T.E.L.I.E.R l'association textile européenne dont J. Teilhaud était membre. C'est, plus particulièrement la Sica « Longo Maï » filature de Chantemerle dans les Hautes-Alpes, qui, par les séjours répétés de personnes compétentes et une action solidaire va sauver l'ensemble des machines (entretien et fonctionnement).

Le Moulin du Cros connaît alors une période d'ouverture au public exceptionnelle (parfois plusieurs centaines de personnes).

Visite de l'usine, boutique de créations en produits finis (laine, mohair, lin, chanvre).

Journées d'expositions : Photos, artisanat d'art, art en filature, vente de produits artisanaux locaux etc.

Participation aux Journées des Moulins, aux Journées du Patrimoine, Route des Artisans d'art, Initiative ou collaboration à de grandes manifestations telles que « Foire de la laine » ou « Printemps des Bastides ».

Malgré le courage, la connaissance et l'esprit inventif de bien des artisans qui se sont succédé, le projet porté par l'association, à savoir renaissance du lieu lui-même (la filature ! ) et pôle sur la vallée de la Nauze (Moulins et environnement) n'a pu aboutir.

De nombreux adhérents de près ou de loin (dans toute la France) l'ont soutenu avec fidélité.

~~~~~  
Depuis septembre 2004 propriété de la Communauté de communes entre Nauze et Bessède, le Moulin du Cros vient d'être confié à la gestion patrimoniale de l'Association « Au Fil du Temps ». « Les Amis de la Filature » espèrent y trouver leur place ...

Souhaitons à ce lieu chargé d'histoire humaine, de conserver son caractère originel de moulin, avec son environnement particulier (bief et canaux divers) mais aussi, par delà la mémoire, un savoir-faire du travail noble de la laine qui a fait son identité depuis près de cent cinquante ans.

~~~~~  
Merci au Dr Jean-Noël Biraben pour certains détails issus d'entretien, en 1970, avec Mme Marie-Madeleine Garrieux-Teilhaud, ma belle-mère. Il m'ont permis de confirmer ou de compléter mon information personnelle.

~~~~~  
St Chamassy, le 6 novembre 2008

Andrée Teilhaud

*Il arrive que votre moulin et ou le terrain environnant reçoivent des eaux de pluie ou des eaux de source ou même cette dernière est sur vos parcelles.  
Quels sont vos droits et vos devoirs ?*

**ÉCOULEMENT NATUREL**  
des eaux de pluie, neige, grêle ou glace.

Le propriétaire du terrain situé plus haut que le terrain voisin bénéficie d'une servitude d'écoulement ( Code Civil Article 640), ce qui veut dire :

Que lorsqu'il pleut, le propriétaire du terrain situé en contrebas est obligé de supporter le ruissellement naturel sans avoir droit à une indemnisation, mais le propriétaire du fonds surplombant ne peut pas réaliser de travaux entraînant des aggravations de cette servitude. Exemple remplacer une pelouse par un revêtement qui empêcherait une infiltration naturelle des eaux. Dans ce cas il devrait une indemnité au propriétaire du fonds inférieur.

De son côté le propriétaire du fonds inférieur ne peut pas empêcher les écoulements naturels par des travaux qui pourraient provoquer une rétention de cette eau, sur la parcelle dominante. Il peut bien entendu, se clore en prenant ses dispositions pour laisser passer l'eau.

Si sur le terrain dominant il y a une construction les eaux des gouttières doivent être évacuées sur son propre terrain ou sur la voie publique (Code Civil article 681).

Si la maison est en limite des parcelles du voisin il est obligé de faire poser des gouttières, ce dernier n'étant pas tenu de recevoir les eaux du toit. Ces gouttières ne doivent pas surplomber le terrain du voisin, lequel serait en droit de la faire déplacer, même si cela devait imposer une modification de

la toiture. Par contre s'il n'y a eu aucune contestation de la part du voisin pendant 30 ans, le propriétaire de la gouttière bénéficie d'une servitude de surplomb.



#### EAU DE SOURCE.

Le propriétaire du terrain sur lequel jaillit une source peut disposer de l'eau comme bon lui semble même la vendre. Si l'eau n'est pas toute utilisée, le propriétaire du fonds inférieur est obligé de laisser l'eau s'écouler, même s'il y a eu interruption d'écoulement pendant plusieurs années.

Le propriétaire d'une source ne peut cependant pas priver les habitants d'un hameau de s'en servir si cette eau est nécessaire à leurs besoins et pas seulement plus commode à utiliser ; à charge par les utilisateurs d'indemniser le propriétaire de la source. En cas de litige sur le montant de cette indemnité, elle est fixée à dire d'Expert.

Ceci ne concerne que les petites sources, pour ce qui est des sources importantes donnant naissance à un ruisseau il y a lieu de s'en rapporter à l'article 644 du Code Civil ci-après reproduit :

« Celui dont la propriété borde une eau courante, autre que celle qui est déclarée dépendance du

domaine, peut s'en servir à son passage pour l'irrigation de ses propriétés. Celui dont cette eau traverse l'héritage, peut même en user dans l'intervalle qu'elle y parcourt, mais à charge de la rendre, à la sortie de ses fonds à son cours ordinaire. »

Il y a toujours des exceptions à ce qui vient d'être exposé, suivant les nombreux cas qui peuvent se présenter, notamment à la suite d'interprétations de la LOI, qui sont du ressort de la jurisprudence.

#### EAUX COURANTES

Comme vous le savez il existe deux catégories de cours d'eau : Les domaniaux propriété de l'Etat et ceux dont le lit appartient aux riverains. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux à la propriété de la moitié du lit suivant une ligne dont le tracé est au milieu du cours d'eau. Dans sa partie, chaque riverain bénéficie de tous les produits naturels (sable, pierres..) à la condition de ne pas modifier le régime des eaux. Il peut également, puiser l'eau pour son usage personnel sous réserve de satisfaire aux formalités légales en la matière.

Peu importe que le cours soit du domaine public ou privé l'eau qui coule appartient à tout le monde. Les personnes peuvent y nager, y naviguer à la rame mais pas à la perche, mais ne peuvent pas accoster sur une rive privée ou marcher sur les barrages, et autres ouvrages faisant partie du moulin, sans l'autorisation de son propriétaire.

Jean MEZURAT

Quand les Amis des Moulins effectuent leur sortie de printemps, les voilà partis par les routes et les sentiers bordant les ruisseaux et cours d'eau à l'affût de toutes retenues d'eau ressemblant à un bief qui pourra les conduire à une bâ-tisse site d'un ancien moulin à eau.

Quelque fois les bâtisses en question sont les restes d'un activité de fabrication de farine; parfois et c'est très heureux, les bâtiments découverts sont en cours de restauration afin de leurs redonner une nouvelle existence qui comblera de satisfaction les propriétaires. Soit dit en passant que cette satisfaction se changera en bonheur après le temps passé, les efforts physique et financiers engagés et que tout tourne comme à l'origine.

C'est ainsi que le 6 juin 2009 de zélés fanatiques du cliquetis des babillards sont arrivés au Moulin Haut de Guilbonde commune de Terrasson La Villedieu. Ce moulin au XX<sup>e</sup> siècle était constitué de deux séries de deux meules en cascade abritées par deux bâtiments en contre bas l'un de l'autre.



Après avoir tourné probablement depuis avant le 16<sup>e</sup> siècle période pour laquelle nous avons des traces écrites. L'activité de mouture s'arrêta en 1936 faute de rentabilité, car comme il est noté sur un document du 25 Ventôse an 12 « une source appelée Charas-fonds fait allées le moulin pendant l'hiver ; une meule seulement roule de dix en dix heures durant l'été ». Le faible débit d'eau fut la cause

de la cessation de meunerie en ce lieu. Les moulins installés sur la Vézère à 1 km environ ont vu leur activité s'accroître au détriment de ces moulins de proximité, puisque deux autres moulins existaient en aval du Moulin Haut.

Ma famille s'est installée en ces lieux en 1938 après trois changements de propriétaire en deux ans. Mon père ne voyait que la chute d'eau et la possibilité d'y installer une turbine hydraulique afin d'obtenir de l'énergie électrique et de pouvoir faire fonctionner un véhicule électrique.

Aussitôt acquit, toute l'installation meunière fut démantelée. Meules stockées à l'extérieur, les rouets vendus et dans le même temps travaux de génie civil entrepris. Perçage des murs et installation d'une conduite forcée de diam. 220 pour alimenter une turbine Singrun de type Kaplan d'une puissance de 13 cv achetée d'occasion. A cette époque les choix devaient être limités. Cette turbine est alimentée sous huit mètres de chute avec un débit modique, ce qui limite la puissance disponible à 3 kW. La voiture électrique conçu en 1939 à partir d'un châssis de S 90 Peugeot de 1929, le moteur d'origine sorti a été remplacé par des batteries au plomb, ces dernières occupaient aussi tous les coffres disponibles dans le châssis. L'arbre de transmission fut coupé en deux et un moteur électrique y fut « greffé ». Les batteries chargées à l'aide de la dynamo entraîné par la turbine, le véhicule pouvait prendre la route en août 1939. Je n'ai pas vécu cette épopée car n'étant pas encore né, mais elle est restée bien en mémoire des membres de la famille qui l'ont vécu. Le Moulin Haut - Brive distant de 17 km. voilà ce que ce véhicule était capable d'effectuer, en effet l'énergie stockée dans les batteries était consommées pour le transport des 900 kg. de poids mort

qu'elles représentaient Pour revenir au Moulin-Haut il était nécessaire de recharger à Brive. Il y a soixante ans on ne parlait pas d'énergie renouvelable, mais déjà on savait l'utiliser avec beaucoup de savoir faire.

La voiture existe toujours dans son jus de l'époque héroïque, la retraite arrivant j'espère dégager du temps pour la restaurer suivant les plans d'origine de chez Peugeot.



La turbine tourne toujours après presque 100 ans de fonctionnement, son entretien est minime un peu d'huile de lubrification sur les paliers en règle et tous les trente ans une rectification de l'arbre d'entraînement s'avère nécessaire. Depuis trente ans, la dynamo fournissant le courant continu pour les batteries a laissé la place à un alternateur alimentant un chauffage d'appoint.

Par la suite une promenade a conduit le groupe à la résurgence alimentant le moulin, mais une averse aussi improvisée que violente a hâté la visite et tout le monde mis à l'abris vers 12 h. 30 a savouré les produits de la ferme servis à la table d'une salle d'accueil ouverte dans les dépendances du moulin. Vers 14 h le groupe a repris sa quête de moulin.

A bientôt, amis des Moulins.

Bernard MACHAT